

Conférence générale
Vingtième session

 Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

Situation financière de l'ONUDI
Situation financière de l'ONUDI
Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 30 septembre 2023.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2022-2023	2-6	2
III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité, transition numérique et recouvrement intégral des coûts	7-13	3
IV. Contributions	14	4
V. Droit de vote	16-17	5
VI. Plans de paiement pluriannuels	18	5
VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres	19	6
VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 octobre 2023	20	6
IX. Mesure à prendre par la Conférence	21	7
 Annexe		
État des contributions au budget ordinaire		8



I. Aperçu général

1. La situation financière au 30 septembre 2023 se résume comme suit, dans ses grandes lignes :

a) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 s'élève à 145,9 millions d'euros. Au 30 septembre 2023, le montant brut des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'établissait à 120,9 millions d'euros, soit 82,8 % du budget approuvé pour l'exercice ;

b) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2022-2023 s'élève à 39,6 millions d'euros. Au 30 septembre 2023, le montant des dépenses s'établissait à 32,2 millions d'euros, soit 81,5 % du budget approuvé pour l'exercice ;

c) Le montant des dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments s'élevait à 47,1 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur ;

d) Au 12 octobre 2023, le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2023 était de 84,0 %, contre 85,3 % en 2022 et en 2021 ;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours était de 9,9 %. Les taux de recouvrement au 30 septembre 2022 et 2021 par rapport aux contributions de ces deux années étaient respectivement de 6,3 % et 5,4 % ;

f) Le montant des contributions non acquittées s'élevait à 102,7 millions d'euros, comme indiqué dans l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 101,0 millions d'euros et 99,0 millions d'euros à la même période en 2022 et 2021, respectivement ;

g) Le solde approuvé du Fonds de roulement s'établissait à 7 423 030 euros. Cependant, un montant de 4 897 euros restait à verser au 30 septembre 2023 ;

h) À la fin de septembre 2023, le montant consacré aux activités de coopération technique atteignait 176,0 millions de dollars, soit une augmentation de 23,9 % par rapport aux 142,1 millions de dollars comptabilisés à la fin de septembre 2022 ; en outre, le montant net approuvé des projets de coopération technique avait également augmenté, pour atteindre 146,0 millions de dollars, soit 9,8 % de plus qu'en septembre 2022 ;

i) Un document de séance (GC.20/CRP.2) sera publié avant l'ouverture de la session pour actualiser les informations relatives à l'état des contributions et à l'exercice du droit de vote.

II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2022-2023

A. Budget ordinaire

2. Des crédits d'un montant de 138,7 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023 et, au 30 septembre 2023, le montant net des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 120,9 millions d'euros, soit 82,8 % du montant brut total des crédits approuvés pour cet exercice.

B. Budget opérationnel

3. Des crédits d'un montant de 38,1 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023 et, au 30 septembre 2023, le montant net des dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élevait à 32,2 millions d'euros, soit 81,5 % du montant brut total des crédits approuvés pour cet exercice.

4. Au 30 septembre 2023, les recettes perçues depuis le début de l'année en remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'élevaient à 17,5 millions de dollars, contre 17,0 millions de dollars en 2022.

C. Gestion des bâtiments

5. Des crédits d'un montant de 54,5 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023, soit 102,4 % du budget approuvé. Sur ce montant, 2,9 millions d'euros correspondent à des économies réalisées sur l'exercice biennal antérieur, qui ont été réalloués à l'exercice en cours afin de compenser l'augmentation des coûts des services collectifs, conformément à la décision GC.9/Dec.14 relative à la création d'un compte spécial pour la gestion des bâtiments. Le budget alloué à la gestion des bâtiments est exécuté conformément au plan de travail en vigueur.

6. Au 30 septembre 2023, le montant des dépenses engagées s'élevait à 47,1 millions d'euros, soit 88,4 % du montant brut du budget approuvé pour la gestion des bâtiments.

III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité, transition numérique et recouvrement intégral des coûts

7. À l'alinéa iii) du paragraphe h) de sa décision GC.19/Dec.16, la Conférence générale a prié le Directeur général « [d]e rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d'efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d'efficacité et d'économies devait être un souci permanent de la Direction, sans entraver les fonctions essentielles de l'Organisation ».

8. En 2021, l'ONUDI a adopté la méthode utilisée à l'échelle des Nations Unies pour comptabiliser et mesurer systématiquement les gains d'efficacité et les initiatives en la matière. Les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent (2020-2021) ont été communiqués au Comité des programmes et des budgets à sa trente-neuvième session ([IDB.51/4-PDB.39/4](#)).

9. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'ONUDI a lancé une initiative de transformation numérique. Il s'agissait de rationaliser et d'automatiser divers processus, notamment dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des voyages, des achats et des ressources humaines. Un élément clé de cette transformation numérique a été l'adoption de la suite Microsoft 365. Cet ensemble complet d'outils a permis d'améliorer la productivité, la collaboration et la mobilité du personnel de l'ONUDI, tant au Siège que sur le terrain. Ces améliorations numériques ont entraîné d'importants gains d'efficacité annuels, permettant d'économiser un montant estimé à 0,53 million d'euros en journées de travail.

10. Le dispositif du recouvrement intégral des coûts est toujours en vigueur et des cibles ont été définies à cet égard dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2022-2023. Les prélèvements au titre du recouvrement intégral des coûts des programmes et projets de coopération technique sont effectués chaque trimestre. À la fin du troisième trimestre de l'exercice biennal 2022-2023, ils s'élevaient à 3,7 millions d'euros, un montant à comparer aux 4,8 millions d'euros inscrits au budget.

11. Le mécanisme du recouvrement intégral des coûts est conçu pour améliorer, par l'innovation, le fonctionnement interne, par le recouvrement de tous les coûts directement associés aux projets de coopération technique, et pour faciliter l'accroissement de l'offre de coopération technique de 25 %. Il satisfait en cela les États Membres qui ont demandé une comptabilité juste, transparente et équitable des coûts des projets. Cette approche est conforme aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière 2020, ainsi qu'aux plans d'action en vigueur en matière de gestion.

12. Afin d'améliorer le mécanisme du recouvrement intégral des coûts et de le faire appliquer davantage, le Secrétariat a élaboré un rapport conceptuel avec le concours du cabinet de conseil KPMG. Ce rapport met en évidence 11 recommandations essentielles, approuvées par le Directeur général, portant sur les différents stades du cycle de vie des projets de coopération technique. Les objectifs sont notamment les suivants :

a) Accroître l'offre de coopération technique de l'ONUDI, tout en générant de nouvelles recettes et en permettant l'obtention de ressources supplémentaires ;

b) Rassembler les projets de coopération technique au sein d'un portefeuille intégré et rationalisé ;

c) Augmenter les recettes découlant du recouvrement intégral des coûts à l'aide de mécanismes plus transparents reposant sur la comptabilité analytique et l'enregistrement des temps de travail ;

d) Mettre en place un système d'exécution des projets allégé et efficace, permettant un recours accru aux partenaires d'exécution ou à l'externalisation ;

e) Améliorer les mécanismes de pilotage et de mise en conformité financière des projets, notamment par un système de planification budgétaire et de communication des résultats assorti d'indicateurs clefs de performance ;

f) Redéfinir les rôles liés à l'exécution des projets et la structure organisationnelle correspondante, en prévoyant des systèmes d'incitation et de dissuasion ; et

g) Moderniser le cadre de réglementation financière pour permettre une plus grande souplesse dans son application.

13. En outre, conformément aux principes du recouvrement intégral des coûts, l'ONUDI a mis en place, à compter de septembre 2023, un système de facturation directe mensuelle pour l'utilisation des licences Microsoft 365 applicables aux projets de coopération technique et aux services de gestion des bâtiments. Le montant escompté des économies annuelles, estimé à 0,2 million d'euros, correspond aux prévisions établies au cours des débats sur le budget tenus à la trente-septième session du Comité des programmes et des budgets, et n'est donc pas inscrit dans le budget ordinaire de l'exercice 2022-2023.

IV. Contributions

A. Recouvrement

14. Soixante-dix-huit États Membres, dont 10 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions, et 15 autres, dont six font partie des PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés pour 2023. Le tableau 1 présente les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à septembre 2023, ventilées par liste d'États.

Tableau 1
Recouvrement des contributions (1^{er} janvier-12 octobre 2023)

(En millions d'euros)

Liste d'États ^a	Année en cours	Années antérieures	Total
A	21,17	0,48	21,65
B	32,38	0,00	32,38
C	1,00	6,48	7,48
D	5,06	0,06	5,12
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
Ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	59,61	7,02	66,63

^a Voir document GC.19/23.

B. Contributions non acquittées

15. L'état détaillé des contributions non acquittées au 12 octobre 2023 figure à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2
Quotes-parts et contributions non acquittées au 12 octobre 2023

Liste d'États ^a	Quotes-parts (%)	Millions d'euros		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	35,142	3,75	5,57	9,32
B	45,650	0,00	0,00	0,00
C	12,044	7,54	12,73	20,27
D	7,167	0,03	1,88	1,91
Autres	0,004	0,00	0,01	0,01
Total partiel	100	11,32	20,19	31,51
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100	11,32	91,34	102,66

^a Voir document GC.19/23.

V. Droit de vote

16. Comme indiqué à l'annexe du présent document, l'exercice du droit de vote de 50 États Membres était suspendu au 30 septembre 2023, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et de l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. À titre de comparaison, 42 États Membres étaient dans ce cas à la même période l'année précédente. Le tableau 3 présente la situation concernant l'exercice du droit de vote dans les différents organes directeurs.

Tableau 3
Suspension de l'exercice du droit de vote au 12 octobre 2023

Organe	Nombre d'États Membres		
	2023	2022	2021
Conférence générale	50	42	38
Conseil du développement industriel	5	2	1
Comité des programmes et des budgets	2	1	1

17. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2023, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2020 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2021, ce qui représente un montant total minimum de 10 012 740 euros.

VI. Plans de paiement pluriannuels

18. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat se félicite des efforts consentis par la République dominicaine pour effectuer la totalité des versements prévus dans son plan de paiement et s'acquitter de ses obligations financières envers l'ONUDI jusqu'à la fin de 2023. Il note avec satisfaction et salue les efforts considérables qu'ont déployés tous les États Membres qui ont respecté les engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement, contribuant ainsi à renforcer la situation financière de l'Organisation. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de conclure des plans de paiement afin de réduire leurs arriérés.

Tableau 4
État des plans de paiement au 12 octobre 2023

(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan ^a	Montant restant à acquitter au 12 octobre 2023	Montant dû en 2023	Durée (années)	Tranche due en 2023 (mois)	Tranche due	Versement de 2023
Arménie	922 604	82 181	58 534	10	Juin	Huitième	Acquitté
Venezuela (République bolivarienne du) ^b	3 487 833	6 254 338	6 254 338	5	Mars	Deuxième, troisième, quatrième, cinquième	En retard
	4 410 437	6 336 519	6 312 872				

^a Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

^b Le plan de paiement ayant expiré en 2022, la possibilité de sa révision est en cours de discussion avec l'État Membre.

VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres

19. Le montant des arriérés dus à l'Organisation s'élève à 69 068 887 euros pour les États-Unis d'Amérique (pour la période 1994-1996) et à 2 081 599 euros pour l'ex-Yougoslavie (pour la période 1990-2001). Le Secrétariat met tout en œuvre pour obtenir le règlement de ces arriérés.

VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 octobre 2023

20. Des renseignements sur le solde inutilisé des crédits ouverts seront communiqués dans un document de séance (GC.20/CRP.3).

IX. Mesure à prendre par la Conférence

21. La Conférence générale est invitée à adopter le projet de décision suivant :

« La Conférence générale :

- a) Prend note des informations figurant dans le document GC.20/5 ;
- b) Prie instamment les États Membres actuels et anciens qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

Annexe

État des contributions au budget ordinaire

(En euros)

Au 12 octobre 2023

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Afghanistan	13 122	0	13 122	2022P	Oui	0
Afrique du Sud	0	0	0	–	Oui	0
Albanie	0	0	0	–	Oui	0
Algérie	0	0	0	–	Oui	0
Allemagne	0	0	0	–	Oui	0
Angola	13 104	0	13 104	2022P	Oui	0
Antigua-et-Barbuda	9 791	223	10 014	2019P	Non	3 830
Arabie saoudite	1 368 203	0	1 368 203	2023	Oui	0
Argentine	2 856 018	0	2 856 018	2021P	Oui	0
Arménie	82 181	0	82 181	2013P	Oui	0
Autriche	0	0	0	–	Oui	0
Azerbaïdjan	0	0	0	–	Oui	0
Bahamas	60 655	0	60 655	2021P	Oui	0
Bahreïn	0	0	0	–	Oui	0
Bangladesh	13 101	0	13 101	2022P	Oui	0
Barbade	0	0	0	–	Oui	0
Bélarus	0	0	0	–	Oui	0
Belize	6 819	0	6 819	2014P	Non	4 860
Bénin	12 850	0	12 850	2020P	Non	2 440
Bhoutan	0	0	0	2023P	Oui	0
Bolivie (État plurinational de)	68 214	0	68 214	2020P	Non	13 430
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	–	Oui	0
Botswana	0	0	0	–	Oui	0
Brésil	6 223 484	0	6 223 484	2022P	Oui	0
Bulgarie	0	0	0	–	Oui	0
Burkina Faso	0	0	0	–	Oui	0
Burundi	52 943	0	52 943	1995P	Non	51 690
Cabo Verde	2 975	0	2 975	2019P	Non	1 020
Cambodge	6 329	0	6 329	2023P	Oui	0
Cameroun	117 404	94	117 498	2015P	Non	73 280
Chili	1 812 517	0	1 812 517	2020P	Non	396 840
Chine	0	0	0	–	Oui	0
Chypre	0	0	0	–	Oui	0
Colombie	0	0	0	–	Oui	0
Comores	149 075	7	149 082	1986	Non	147 120
Congo	68 571	0	68 571	2012P	Non	47 590
Costa Rica	269 043	0	269 043	2020P	Non	53 650
Côte d'Ivoire	0	0	0	–	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Croatie	0	0	0	–	Oui	0
Cuba	349 611	0	349 611	2020P	Non	70 830
Djibouti	1 272	0	1 272	2022P	Oui	0
Dominique	12 963	0	12 963	2006P	Non	11 000
Égypte	0	0	0	–	Oui	0
El Salvador	548 932	1 332	550 264	1988	Non	508 150
Émirats arabes unis	719 211	0	719 211	2023	Oui	0
Équateur	92 135	0	92 135	2023P	Oui	0
Érythrée	0	0	0	–	Oui	0
Espagne	0	0	0	2023P	Oui	0
Eswatini	1 763	0	1 763	2023P	Oui	0
État de Palestine	18 442	0	18 442	2022	Oui	0
Éthiopie	19 989	0	19 989	2021P	Oui	0
Fédération de Russie	0	0	0	–	Oui	0
Fidji	3 436	0	3 436	2023P	Oui	0
Finlande	0	0	0	–	Oui	0
Gabon	160 216	0	160 216	2015P	Non	107 540
Gambie	0	0	0	–	Oui	0
Géorgie	1 710 402	668	1 711 070	1992P	Non	1 683 750
Ghana	102 338	0	102 338	2018P	Non	49 660
Grenade	23 474	0	23 474	1999P	Non	21 520
Guatemala	0	0	0	–	Oui	0
Guinée	24 896	76	24 972	2012P	Non	14 560
Guinée-Bissau	131 206	7	131 213	1988	Non	129 250
Guinée équatoriale	84 290	0	84 290	2011P	Non	63 310
Guyana	96	0	96	2023P	Oui	0
Haïti	3 436	0	3 436	2023P	Oui	0
Honduras	75 434	0	75 434	2016P	Non	43 890
Hongrie	0	0	0	–	Oui	0
Îles Marshall	1 293	0	1 293	2022P	Oui	0
Inde	0	0	0	–	Oui	0
Indonésie	0	0	0	–	Oui	0
Iran (République islamique d')	1 738 096	0	1 738 096	2020P	Non	354 110
Iraq	871 003	0	871 003	2018P	Non	423 160
Irlande	0	0	0	2023P	Oui	0
Israël	0	0	0	–	Oui	0
Italie	0	0	0	–	Oui	0
Jamaïque	51 563	0	51 563	2018P	Non	24 250
Japon	0	0	0	–	Oui	0
Jordanie	0	0	0	–	Oui	0
Kazakhstan	0	0	0	–	Oui	0
Kenya	0	0	0	–	Oui	0
Kiribati	2 710	0	2 710	2020	Non	750
Kirghizistan	0	0	0	–	Oui	0
Koweït	0	0	0	–	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Liban	151 683	0	151 683	2021P	Oui	0
Lesotho	0	0	0	–	Oui	0
Libéria	2 077	0	2 077	2021P	Oui	0
Libye	161 261	0	161 261	2019P	Non	91 020
Luxembourg	0	0	0	–	Oui	0
Macédoine du Nord	113 978	0	113 978	2009P	Non	88 780
Madagascar	4 965	0	4 965	2023	Oui	0
Malaisie	0	0	0	–	Oui	0
Malawi	20 483	0	20 483	2014P	Non	14 300
Maldives	28 357	289	28 646	2011P	Non	14 010
Mali	4 397	0	4 397	2023P	Oui	0
Malte	0	0	0	–	Oui	0
Maroc	0	0	0	–	Oui	0
Maurice	0	0	0	–	Oui	0
Mauritanie	0	0	0	–	Oui	0
Mexique	1 249 717	0	1 249 717	2023P	Oui	0
Micronésie (États fédérés de)	3 000	0	3 000	2019P	Non	1 040
Monaco	0	0	0	–	Oui	0
Mongolie	0	0	0	–	Oui	0
Monténégro	0	0	0	–	Oui	0
Mozambique	4 825	0	4 825	2023P	Oui	0
Myanmar	6 888	0	6 888	2023P	Oui	0
Namibie	0	0	0	–	Oui	0
Népal	0	0	0	–	Oui	0
Nicaragua	5 534	0	5 534	2023P	Oui	0
Niger	0	0	0	–	Oui	0
Nigéria	1 105 883	0	1 105 883	2020P	Non	235 400
Norvège	0	0	0	–	Oui	0
Oman	0	0	0	–	Oui	0
Ouganda	78 580	0	78 580	2012P	Non	57 600
Ouzbékistan	531 629	0	531 629	1999P	Non	419 780
Pakistan	137 368	0	137 368	2022P	Oui	0
Palaos	0	0	0	–	Oui	0
Panama	0	0	0	–	Oui	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	107 911	689	108 600	2003P	Non	74 940
Paraguay	34 542	0	34 542	2022P	Oui	0
Pays-Bas (Royaume des)	0	0	0	–	Oui	0
Pérou	90 972	0	90 972	2023P	Oui	0
Philippines	0	0	0	–	Oui	0
Pologne	0	0	0	–	Oui	0
Qatar	0	0	0	–	Oui	0
République arabe syrienne	19 762	0	19 762	2022P	Oui	0
République centrafricaine	125 896	7	125 903	1989	Non	123 940
République de Corée	126 329	0	126 329	2023P	Oui	0
République démocratique du Congo	211 109	445	211 554	1989P	Non	190 580

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
République démocratique populaire lao	5 571	0	5 571	2023P	Oui	0
République de Moldova	0	0	0	–	Oui	0
République dominicaine	0	0	0	–	Oui	0
République populaire démocratique de Corée	0	0	0	–	Oui	0
République-Unie de Tanzanie	19 999	0	19 999	2021P	Oui	0
Roumanie	0	0	0	–	Oui	0
Rwanda	15 145	0	15 145	2019P	Non	4 730
Saint-Kitts-et-Nevis	1 956	0	1 956	2021P	Oui	0
Sainte-Lucie	1 911	0	1 911	2021P	Oui	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	125 366	7	125 373	1989P	Non	123 410
Samoa	0	0	0	–	Oui	0
Sao Tomé-et-Principe	149 075	7	149 082	1986	Non	147 120
Sénégal	20 544	0	20 544	2021P	Oui	0
Serbie	0	0	0	–	Oui	0
Seychelles	6 079	0	6 079	2021P	Oui	0
Sierra Leone	5 765	0	5 765	2015P	Non	3 810
Slovénie	0	0	0	–	Oui	0
Somalie	149 074	7	149 081	1986	Non	147 120
Soudan	26 473	0	26 473	2020P	Non	5 500
Soudan du Sud	4 256	445	4 701	2023	Oui	0
Sri Lanka	0	0	0	2023P	Oui	0
Suède	0	0	0	–	Oui	0
Suisse	0	0	0	–	Oui	0
Suriname	57 918	0	57 918	2013P	Non	41 170
Tadjikistan	0	0	0	–	Oui	0
Tchad	143 804	446	144 250	1991	Non	129 610
Tchéquie	0	0	0	–	Oui	0
Thaïlande	0	0	0	–	Oui	0
Timor-Leste	3 761	0	3 761	2022P	Oui	0
Togo	0	0	0	–	Oui	0
Tonga	2 592	0	2 592	2020P	Non	630
Trinité-et-Tobago	0	0	0	–	Oui	0
Tunisie	36 266	0	36 266	2022P	Oui	0
Türkiye	0	0	0	–	Oui	0
Turkménistan	0	0	0	–	Oui	0
Tuvalu	9 149	148	9 297	2011P	Non	7 340
Ukraine	0	0	0	–	Oui	0
Uruguay	0	0	0	–	Oui	0
Vanuatu	1 382	0	1 382	2022P	Oui	0
Venezuela (République bolivarienne du)	6 254 338	0	6 254 338	2015P	Non	3 722 900
Viet Nam	88 359	0	88 359	2023	Oui	0
Yémen	83 026	0	83 026	2012P	Non	62 050
Zambie	0	0	0	–	Oui	0
Zimbabwe	21 234	0	21 234	2020P	Non	4 480
Total partiel	31 514 795	4 897	31 519 692			10 012 740

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Ex-Yougoslavie ^b	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		
État non membre :						
États-Unis d'Amérique ^c	69 068 887		69 068 887			
TOTAL	102 665 281	4 897	102 670 178	1994(P)-1996		10 012 740

Notes :

(P) = versement partiel.

^a Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 50 États Membres a été suspendu.

^b Question du paiement des contributions non acquittées en attente de règlement (résolution [63/249](#) de l'Assemblée générale).

^c État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.